

ACCORD CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Selon une procédure adaptée ouverte en vertu des articles
L.2123-1° et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique

**Confection et livraison de repas en liaison froide pour
les services de restauration scolaire, périscolaire, et
accueils de loisirs de la commune de Parthenay-de-
Bretagne**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 22 juin 2026 à 12h00.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

I.	IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
II.	OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.	Objet.....	3
2.	Mode de passation.....	3
3.	Type et forme de contrat	3
4.	Décomposition de la consultation.....	3
5.	Nomenclature.....	3
III.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
1.	Délai de validité des offres	3
2.	Forme juridique du groupement.....	4
3.	Variantes	4
4.	Prestations Supplémentaires Eventuelles (P.S.E).....	4
5.	Développement durable	4
IV.	CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT	5
1.	Durée du contrat ou délai d'exécution	5
2.	Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
3.	Confidentialité et mesures de sécurité	5
V.	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
VI.	PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	6
1.	Documents à produire.....	6
2.	Présentation des variantes, des prestations supplémentaires éventuelles	7
3.	Visites sur site.....	7
VII.	CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES.....	7
1.	Transmission électronique	7
2.	Transmission sous support papier	8
VIII.	EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	8
1.	Sélection des candidatures	8
2.	Attribution des marchés.....	8
3.	Suite à donner à la consultation.....	9
IX.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	10
1.	Adresses supplémentaires et points de contact	10
2.	Procédures de recours	10

I. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Personne publique contractante : Commune de Parthenay de Bretagne
2 rue Principale
35850 Parthenay de Bretagne

II. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1. Objet

La présente consultation concerne :

Confection et livraison de repas en liaison froide pour les services de restauration scolaire, périscolaire, et accueils de loisirs de la commune de Parthenay-de-Bretagne.

Lieu d'exécution : 35850 Parthenay de Bretagne

2. Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la Commande Publique.

3. Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Maximum en quantité : 32 000 repas/an

4. Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

5. Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

- 55523100-3 : Services de restauration scolaire.
- 55521200-0 : Services de livraison de repas.
- 55321000-6 : Services de préparation de repas.

III. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2. Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

3. Variantes

Le candidat doit présenter une offre de base et une variante imposée dont les caractéristiques sont définies au CCTP (article 4).

4. Prestations Supplémentaires Eventuelles (P.S.E)

Il existe 2 prestations supplémentaires éventuelles dont les caractéristiques sont définies au CCTP (articles 5 et 6).

PSE Réponse obligatoire - Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour la prestation supplémentaire éventuelle suivante :

Code	Libelle	Description
PSE1	Prestation Supplémentaire Eventuelle 1	Massification des livraisons.

L'absence de cette prestation dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

PSE Réponse facultative - Les candidats peuvent faire une proposition pour la prestation supplémentaire éventuelle suivante :

Code	Libelle	Description
PSE2	Prestation Supplémentaire Eventuelle 2	Bacs inox.

5. Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental, le détail est indiqué dans le CCAP et/ou CCTP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

IV. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

1. Durée du contrat ou délai d'exécution

Le présent accord-cadre sera conclu pour une durée d'un an (1 an) à partir du 1er septembre 2026, renouvelable 3 fois par reconduction tacite.

2. Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3. Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

V. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le cadre de présentation de l'offre (cadre de réponse)

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

L'attention des candidats ayant téléchargé le dossier de consultation des entreprises est attirée sur le fait qu'ils doivent avoir complété le formulaire de demande de renseignements disponible sur la plateforme Mégalis Bretagne pour être informés en cas de modification de la consultation.

VI PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

1. Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique.

Pour présenter les éléments de leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site de la Direction des Affaires juridiques www.economie.gouv.fr/daj.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE)
Le bordereau des prix unitaires - détail quantitatif estimatif (BPU-DQE)
Le document « Cadre de présentation de l'offre » complété
Un mémoire technique avec notamment une présentation des moyens humains et techniques. Le mémoire technique sera limité à 40 pages A4, compris page de garde (les pages fournies au-delà de la quarante et unième page ne seront pas prises en considération).

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

2. Présentation des variantes, des prestations supplémentaires éventuelles

En complément de l'offre de base,

la prestation de la variante imposée devra être chiffrée dans l'acte d'engagement et au BPU/DQE,

la prestation supplémentaire éventuelle avec réponse obligatoire devra être chiffrée dans l'acte d'engagement et au BPU/DQE,

la prestation supplémentaire éventuelle avec réponse facultative pourra être chiffrée dans l'acte d'engagement et au BPU/DQE.

3. Visites sur site

La visite est optionnelle. Le candidat qui désire visiter le site doit pour se faire prendre rendez-vous auprès de l'accueil de la Mairie de Parthenay de Bretagne.

Accueil de la Mairie - 2, rue Principale - 35850 Parthenay de Bretagne (Tél 02.99.69.91.53 pendant les heures d'ouverture au public). Mail : accueil.mairie@parthenaydebretagne.fr .

Horaires d'ouverture au public : Mardi / Mercredi : 9h à 12h ; Jeudi : 13h30 à 19h00 ; Vendredi : 14h15 à 17h30.

VII. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

1. Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde – Ne pas ouvrir », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie de Parthenay de Bretagne
2 rue Principale
35850 Parthenay de Bretagne

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

2. Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

VIII EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

1. Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

2. Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
CRITERE VALEUR TECHNIQUE	60%
Qualité et composition des repas et des approvisionnements	30%
Organisation des livraisons et continuité du service	15%
Démarche environnementale et réduction du gaspillage	10%
Transparence, suivi et gouvernance	5%
CRITERE VALEUR PRIX	40%
Prix des prestations	40%

Le critère Valeur Prix sera noté au regard du DQE entièrement complété fourni par le candidat avec son offre selon la formule :

Note = (Montant moins disant / Montant du candidat noté) x Coefficient de pondération

Pour rappel, les lignes concernant la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) facultative restent optionnelles, et ne seront ainsi pas prises en compte dans la notation.

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

3. Suite à donner à la consultation

Le pouvoir adjudicateur indique qu'il **n'y aura pas de négociation**.

Le pouvoir adjudicateur attend des candidats leur **meilleure proposition dès la remise des offres**.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

IX RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1. Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

2. Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la Motte CS 44416 -35044 RENNES CEDEX

Tél : 02 23 21 28 28 ; Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes

Hôtel de Bizien

3 Contour de la Motte

35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

En cas de procédure de médiation, celle-ci sera réalisée par le médiateur des entreprises :

<http://www.mediateur-des-entreprises.fr/>